

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3 et D714-89 à D714-92 du code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2, tels que modifiés le 28 novembre 2025 ;
Vu les statuts du SAIC édition, tels que modifiés le 1 mars 2019 ;
Vu l'avis favorable de la commission de la recherche de l'Université Rennes 2 en séance du 23 janvier 2026 ;
Vu l'avis favorable du conseil d'administration de l'Université Rennes 2 en séance du 30 janvier 2026 ;*

LE PRÉSIDENT

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Jean François CANDONI est nommé dans la fonction de Directeur du SAIC Edition - Presses Universitaires de Rennes, pour 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 2 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.